

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 57 / PPE / 2

PROJET DE REVISION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L.121-8,
- vu la décision n° 2017/41/PPE/1 du 6 septembre 2017, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le Président



Christian LEYRIT